

Institut Supérieur de Technologies Appliquées

(TechnoLAB - ISTA)

Formation initiale et continue – Nouvelles Technologies – Techniques managériales – Recherche & Développement

Programmes universitaires

Licence (Niveau Bac + 3)
Parcours L1, L2 et Niveau L3

1°). Programmes de Licence (domaine tertiaire):

- * Gestion Logistique et Transport
- * Finances / Gestion ou Finance-Banque-Assurance
- * Sciences et Techniques Comptables et Financières

Option1: Comptabilité, Contrôle et Audit.

Option2: Gestion comptable et financière

* Gestion des Entreprises et des Administrations

Option1: Gestion des Ressources Humaines - GRH

Option2: Gestion des entreprises et Administrations.

Option3: Communication d'entreprise et des organisations

Option4: Logistique Humanitaire

- * Archivage électronique et Informatique documentaire.
- * Marketing-Communication) / Marketing & Commerce International

2°). Programmes Licence (domaine technique):

- Licence en Data Science
- Licence en Systèmes et Réseaux informatiques
- Licence en Statistiques et Analyse des données
- Licence informatique, Génie logiciel et Technologies Web
- Licence en Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion)
- Ingénierie Génie électrique et Energies renouvelables
- Ingénierie Electronique & télécommunications :

Option1: Réseaux & Télécommunication,

<u>Option2</u> : Electronique, Maintenance et Systèmes de Production.

3°). Programmes Licence Sciences de l'Ingénieur (Nouveau !!!)

Génie civil : BTP Géologie / Mines

Technologies Agro-alimentaires

Possibilité de préparation conjointe (double diplomation) avec les **programmes PPA Paris** du niveau **Bachelor** (~ Licence) jusqu'au **Mastère** (**Réseau GES**) et de l'**UVCI Côte d'Ivoire**.

<u>Pour les Formations techniques informatiques</u>, il existe l'intégration du NetaCad (Certifications CISCO 1-2) comme qualifications extra dans la préparation des diplômes. *Tout un Plus*!

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour accéder à un programme de formation, il faut avoir obtenu le niveau exigé (diplôme, attestation requise ou expérience pertinente), avoir complété une formation jugée équivalente ou une expérience jugée pertinente.

DOCUMENTS A FOURNIR

- 1. Une demande manuscrite timbrée.
- 2. Une copie d'extrait de naissance ou d'acte tenant lieu.
- 3. Une copie d'extrait certifié conforme des diplômes (ou attestations) obtenus et CV.
- 4. Deux (2) photos d'identité récentes.
- 5. Une fiche d'inscription dûment remplie.

<u>ADMISSION CONDITIONNELLE</u>: La condition de l'acceptation sera exposée clairement dans la réponse adressée au candidat.

Liste d'attente: Le candidat est mis sur une liste d'attente d'un programme si le nombre de places disponibles n'est pas suffisant.

CHANGEMENT DE PROGRAMME

Un(e) étudiant(e) admis(e) déjà inscrit(e), qui désire changer de programme de formation, doit présenter une demande de changement de programme et joindre le reçu du montant exigé pour l'étude du dossier. Il (elle) doit, de ce fait, satisfaire aux conditions permettant son admission au nouveau programme.

FRAIS DE SCOLARITE : Les frais académiques sont fixés comme suit :

<u>Frais d'inscription</u>: 100 000 F (non négociables, obligatoires et non remboursables) payables au départ pour valider une inscription. Ce montant ne fait pas partie des frais académiques (et n'y sont donc pas déductibles) fixés comme suit :

Tarifs des deux premières années de la Licence (L1-L2) - Année académique 2022 – 2023

MODULES DE FORMATION	OBSERVATIONS	MONTANT ANNUEL (1ère A et 2e A)
- FINANCE / GESTION; FINANCE - BANQUE - ASSURANCE - GESTION D'ENTREPRISES ET ADMINISTR. (GEA) Management des Projets Gestion des Ressources Humaines Logistique - Statistique et Analyse de données - Marketing / Communication- Tronc commun L1-L2 (TC) Marketing / Commerce International (TC) Sciences et Techniques Comptables et Financières (LSTCF) - MIAGE (Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion) (TC) Programmes INFORMATIQUE / ELECTRONIQUE / TELECOM / GENIE ELECTRIQUE, STATISTIQUES & ANALYSE DES DONNEES - DATA SCIENCE - Génie civil : BTP - Géologie / Mine - Technologies Agro-alimentaires	TARIFS POUR LES DEUX PREMIERES ANNEES ACADEMIQUES Après le BAC / BT	600 000 600 000 600 000 600 000 600 000 600 000 650 000 650 000 725 000 725 000

Modalités de paiement :

- Les frais académiques (hors frais inscription) sont payables au début de chaque trimestre comme suit :
- le **premier tiers** avant le début des cours le deuxième tiers au plus tard le 15 Janvier le troisième et dernier tiers payable au plus tard le 15 Avril.

Tout versement effectué à l'Institut, au titre de l'année académique en cours, reste dû et non remboursable quel que soit le cas.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX & TARIFS DE LA LICENCE (3^eAnnée - L3)

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour accéder à un programme de formation, il faut avoir obtenu le niveau exigé (diplôme, attestation requise ou expérience pertinente), avoir complété une formation jugée équivalente ou une expérience jugée pertinente.

DOCUMENTS A FOURNIR

- 1. Une demande manuscrite timbrée.
- 2. Une copie d'extrait de naissance ou d'acte tenant lieu.
- 3. Une copie d'extrait certifié conforme des diplômes (ou attestations) obtenus et CV.
- 4. Deux (2) photos d'identité récentes.
- 5. Une fiche d'inscription dûment remplie.

<u>ADMISSION CONDITIONNELLE</u> : La condition de l'acceptation sera exposée clairement dans la réponse adressée au candidat.

Liste d'attente : Le candidat est mis sur une liste d'attente d'un programme si le nombre de places disponibles n'est pas suffisant.

CHANGEMENT DE PROGRAMME

Un(e) étudiant(e) admis(e) déjà inscrit(e), qui désire changer de programme de formation, doit présenter une demande de changement de programme et joindre le reçu du montant exigé pour l'étude du dossier. Il (elle) doit, de ce fait, satisfaire aux conditions permettant son admission au nouveau programme.

FRAIS DE SCOLARITE : Les frais académiques sont fixés comme suit :

<u>Frais d'inscription</u>: 100 000 F (non négociables, obligatoires et non remboursables) payables au départ pour valider une inscription. Le paiement de ces frais donne droit à deux (2) jeux de tenues de l'école. Ce montant ne fait pas partie des frais académiques (et n'y sont donc pas déductibles) indiqués cidessous:

Tarifs programmes 3^{ème} Année de Licence ou L3 - Année 2022 – 2023

Modalités de paiement :

- Les frais académiques (hors frais inscription) sont payables au début de chaque trimestre comme suit :
- le premier tiers avant le début des cours le deuxième tiers au plus tard le 15 Janvier
- le troisième et dernier tiers payable au plus tard le 15 Avril.

Tout versement effectué à l'Institut, au titre de l'année académique en cours, reste dû et non remboursable quel que soit le cas.